



ORIENTATION

DE LA LAITIÈRE À L'ALLAITANTE

La cinquantaine passée, Antje et Jean-Pierre Viel, d'Argentré-du-Plessis (35), cessent la production laitière pour la viande bovine. La vente du quota de 400 000 litres facilite la transition.

Jean-Pierre Viel, devant l'ancienne étable des laitières désormais réservée aux allaitantes

« Mon épouse a 5 ans de moins que moi. Je ne me voyais pas traire des vaches jusqu'à mes 70 ans en attendant sa retraite ». Jean-Pierre Viel, 56 ans, a fermé sa salle de traite le 30 décembre dernier. Sans regrets mais non sans une certaine nostalgie. « J'aime ce métier mais il est exigeant et difficile ». Traire deux fois par jour, sept jours sur sept... Passionné de sélection bovine, il se voyait difficilement produire des céréales sur ses 52 hectares, comme nombre de ses collègues. « La crise laitière actuelle n'a rien à voir dans notre décision d'arrêter. L'idée de changer de production nous trottait dans la tête depuis quelques années. Le déclin a eu lieu en 2012, au Salon de l'agriculture à Paris ». En visitant les allées réservées aux races à viande, ils tombent sous le charme de l'Angus. « Nous avons pensé aux Salers et même aux Hereford pour la facilité de conduite

et la rusticité. Quand on a vu les Angus, notre choix était fait ». Le troupeau de jeunes femelles s'est constitué peu à peu. En achetant 8 génisses dans un premier temps dans un élevage d'Ille-et-Vilaine et des embryons, placés sur des génisses laitières. Les premières ventes de bœufs de 3 ans auront lieu, l'an prochain, en 2017, à des bouchers de la région.

À quel moment cesser ?

« Le plus difficile c'est de déterminer le moment où on va cesser de livrer. Est-ce que cela vaut le coup de produire 100 000 litres de lait ? Faut-il tout cesser avant ? La période de transition est stressante ». Ils ont tranché en fermant la salle de traite avec encore un bon niveau de production. « Compte tenu du prix du lait actuel et du coût de production, on a anticipé un peu... ». Après les derniers ensilages de maïs. Les vaches, Holstein et Montbéliardes, de bon niveau génétique, ont été vendues dans le secteur. Le troupeau a considérablement noirci et l'écornage a disparu. « Encore un avantage de la race Angus. Un peu moins de travail », sourit l'éleveur, visiblement épanoui.

Vente du contrat

Il peut sourire... « Je reconnais avoir eu un peu de chance dans le moment de la transition ». La fin des quotas a libéralisé la production. Et créé un marché du droit à produire. Livrés chez Lactalis, les époux Viel ont profité de l'aubaine. La vente du contrat à d'autres producteurs de laiterie a permis de vivre l'arrêt total de l'activité laitière avec sérénité. « Nous étions déjà engagés dans la démarche. Nous serions allés au bout de toute manière. Nous n'avions pas imaginé la vente de notre quota. C'est du bonus (voir encadré) cadré sur les prix moyens du marché ». Une manne qui permet de conforter les éleveurs dans leur idée de créer un bon troupeau allaitant. « L'objectif est de vendre rapidement des reproducteurs et des embryons ». Aucun autre investissement par contre. Les bâtiments existants seront simplement réaménagés.

Parcellaire regroupé

La ligne à grande vitesse reliant Paris Rennes a également apporté une bonne surprise. Les échanges de terres induits par l'aménagement de la voie ferrée ont

Nous n'avions pas imaginé la vente de notre quota. C'est du bonus

DES CONTRATS DE 150 À 300 €/1000 L

« Sur la cessibilité des contrats, on voit des choses aberrantes. Ces rachats ne sont pas amortissables. Demain, ils ne vaudront rien. C'est très compliqué à garantir pour les banques », martèle José Jaglin, responsable JA Bretagne.

« Faites le calcul. En moyenne, c'est une hausse du coût de production de 50 €/1000 L sur 7 ans », les droits à produire se négociant 150 à 300 €/1000 L. « Voire plus dans le bassin rennais », rapporte Karim Ganaï, responsable du marché Agriculture au CMB. « Or notre difficulté est de savoir comment inscrire ce contrat en comptabilité. Il n'est même pas sûr qu'il appartienne juridiquement au producteur... »

permis de regrouper le parcellaire autour du siège de l'exploitation. Moins déterminant en production de viande qu'en production de lait, le regroupement est néanmoins appréciable. « Nous produirons à l'herbe, avec seulement 4 hectares de maïs et un hectare de betteraves pour la finition des animaux ». Qu'ils vendront chez des bouchers en mettant en avant les qualités gustatives de la viande. Jusqu'à ce que l'un des fils, plus attiré par l'élevage équin, reprenne l'exploitation. « Il ne voulait pas du lait ». Il tombera peut-être, lui aussi, sous le charme de la race Angus...

Bernard Laurent